

**RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DE LA FORMATION
chargée d'examiner l'objet suivant :****Exposé des motifs et projet de décret sur le Plan stratégique pluriannuel 2022–2027
de l'Université de Lausanne****1. PREAMBULE**

Le Grand Conseil n'a que deux rendez-vous avec l'Université de Lausanne (UNIL) : le budget annuel, qui lui accorde une subvention de l'ordre de 350 millions, et l'adoption, une fois tous les cinq ans, du décret sur son plan stratégique pluriannuel. Pour le reste, la Loi sur l'Université de Lausanne (LUL) lui accorde une autonomie élargie. C'est donc bien au moment de l'adoption du Plan stratégique que notre parlement doit exercer son regard critique. A nos yeux, le présent plan stratégique comporte beaucoup d'éléments positifs, qui méritent notre soutien. Mais d'autres nous paraissent criticables, et c'est pourquoi nous recommandons au Grand Conseil d'exprimer ces critiques par une abstention au moment du vote final.

2. UN EMPD QUI NE FAIT AUCUN BILAN DU PLAN STRATÉGIQUE PRÉCÉDENT

Dans le présent EMPD, le Conseil d'Etat ne livre aucun bilan du Plan stratégique 2017-2022. En annexe, il nous fournit certes un bilan final, mais il n'en tire aucune conclusion. Le Plan d'intentions de l'UNIL pour 2021-2026, qui figure également en annexe à l'EMPD, ne consacre lui-même pas une seule page à une analyse de la période précédente. Nous ne pensons pas qu'une entreprise bien gérée puisse établir sa stratégie sans commencer par prendre en compte à la fois ses réussites, mais aussi ses difficultés et les problèmes rencontrés. Le recteur a répondu, en commission, que « le Conseil d'Etat a changé, la direction au sein du Département a changé, l'ensemble des décanats et la direction de l'UNIL ont changé ». Certes. Mais l'absence de toute analyse de la période précédente nous paraît nuisible au climat de confiance qui devrait lier l'UNIL à notre parlement et nuit au contrôle démocratique que nous avons à exercer sur elle. Cette carence constitue notre premier motif d'abstention à l'endroit du présent EMPD.

3. LA FORTE CROISSANCE DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS COMME UNE FATALITÉ

De 2011 à 2021, les effectifs estudiantins de l'UNIL ont cru de 42 %, alors que la moyenne suisse des hautes écoles universitaires n'est que de 28%. Pour rappel, la croissance démographique pendant la même période n'est que de 20,2% et celle des jeunes de 20 à 24 ans de 13 % ! Il convient de rappeler que cette augmentation a des conséquences importantes : nous venons d'adopter, pour plus de 87 millions, un crédit de construction du Bâtiment des sciences de la vie, destiné en particulier aux premières années de formation des médecins qui sont près de 700 en première année, alors que seuls 250 vont être admis en deuxième année. Cela signifie que nous gaspillons chaque année les coûts de formation (locaux et personnel enseignant) de quelque 450 étudiants en médecine de première année. Nous n'avons pas de chiffres pour les autres facultés, mais le recteur nous a indiqué que la plus forte croissance se trouvait dans les études en psychologie.

Le problème posé par la croissance du nombre d'étudiants figurait en tête du rapport de la commission chargée il y a cinq ans d'étudier le plan stratégique 2017-2022. Il justifiait du rectorat et du Conseil d'Etat un peu de curiosité. Et cette curiosité est particulièrement justifiée au moment où la durée des

études gymnasiales va passer de trois à quatre ans, d'une part, et au moment où tant de secteurs professionnels sont confrontés à une pénurie préoccupante.

Certes, le nombre global d'étudiants continue d'augmenter. Mais nous avons besoin de mettre ce nombre en relation avec le nombre de diplômes décernés. En d'autres termes, nous avons besoin de connaître les taux d'échecs, surtout en première année, avec sa déclinaison selon les facultés et selon les cantons de provenance, ainsi que son évolution dans le temps.

Jusqu'où sommes-nous disposés à dimensionner notre université en fonction d'étudiants qui ne sont pas adaptés à des études universitaires ? Nos gymnases délivrent-ils des certificats de maturité qui ouvrent réellement les portes de l'Université ? Ce sont des réflexions politiques essentielles, auxquelles l'UNIL elle-même devrait avoir à cœur de fournir des éléments de réponse. Ces réflexions sont totalement absentes des documents qui nous sont présentés. Tout au plus peut-on lire quelques considérations sur les locaux supplémentaires à construire et l'encadrement à renforcer.

Mais « faciliter l'accès aux études » faisait partie du plan précédent, et tout indique que l'UNIL poursuit toujours cet objectif. Voilà une bonne raison d'exprimer sa critique à l'endroit du présent plan stratégique.

4. UNE UNIVERSITÉ QUI INFANTILISE SES ÉTUDIANTS

Nous ne ferons qu'évoquer les mesures que le rectorat entend prendre pour assurer l'animation culturelle sur le site de Dorigny : les étudiants sont-ils à ce point immatures qu'ils ne soient pas capables de s'en charger sans l'appui du rectorat ?

Mais c'est l'objectif 1.3.1 de « renforcer les dispositifs destinés aux étudiant-e-s avec des besoins particuliers » qui nous interroge. Qu'on cherche à lever les obstacles physiques qui retiennent certains étudiants en situation de handicap : soit. Je crois toutefois savoir que c'est fait depuis longtemps. Mais quand il s'agit de « dispositifs pour les étudiant-e-s avec troubles de l'apprentissage », nous considérons que l'UNIL dérape. Certes, le Professeur Jacques Dubochet, Prix Nobel, est dyslexique et a suivi une scolarité dans un établissement spécialisé. Mais il n'a pas eu droit à un traitement particulier lors de sa formation à l'EPUL ! A partir d'un certain stade, si les difficultés d'apprentissage sont insurmontables et incompatibles avec une formation universitaire, il faut l'admettre et en tirer les conséquences.

Et que dire d'une des « mesures phares » de la période précédente : les études à mi-temps et le « master à temps partiel ». De tout temps, des étudiants valeureux ont suivi leur cursus universitaire avec succès, tout en devant, en parallèle, occuper un emploi à temps partiel pour financer leurs études.

Ces différents éléments illustrent les choix politiques d'une université qui cherche à augmenter le nombre de ses étudiants : « Tous à l'université » satisfait l'idéologie de certains partis, mais certainement pas les besoins de notre société.

5. QUELLE « DIVERSITÉ » ENTEND-ON FAVORISER ?

L'Université entend « renforcer les compétences des enseignant-e-s en pédagogie inclusive » et « les sensibiliser aux enjeux de la diversité ». Belle formule, dont on souhaiterait bien connaître le sens, sinon le désir de se mouler dans quelques idées à la mode. Que l'Université s'emploie – et elle le fait certainement mieux que par le passé – à donner à son corps enseignant de bonnes pratiques pédagogiques et didactiques, soit. Mais c'est aux étudiants et étudiantes, dans leur diversité, de s'adapter aux exigences de l'enseignement et d'atteindre les objectifs fixés, et non l'inverse. Cette conception est même la meilleure manière de les respecter.

Si la « diversité » doit être une préoccupation de l'UNIL, ce n'est pas celle de ses étudiants et de leur parcours de vie, mais celle des théories scientifiques. Il est essentiel que l'Université échappe à tout courant idéologique dominant. Les sciences, et tout particulièrement les sciences sociales, se

développent par l'exercice du doute et de la mise en question permanente des connaissances précédentes.

Lors du Dies academicus 2023, Mme Anne Bielman, présidente du Conseil de l'Université, déclarait :

« [...] Depuis quelque temps, des menaces pèsent sur la liberté académique. Parce que s'ajoute maintenant à la liste des pressions celle qui est imposée par des idéologies ou des courants de pensée militants dans le domaine sociétal. [...] Les universités qui, comme l'UNIL, ont la chance d'être financées par les pouvoirs publics ne devraient donc pas être prescriptrices de ce qui est bien ou mal en matière de pensée, de langage ou de questions sociétales. Elles devraient rester le lieu par excellence de la diversité des idées, reflet de la diversité humaine. La liberté d'agir et de penser au plus près de sa conscience, en accord avec soi-même, est une condition essentielle du bien-être et du dynamisme d'une institution académique et de chacun de ses membres[...] »

Dans cette perspective, la nomination des professeurs devrait toujours privilégier ceux qui osent des théories ou des affirmations divergentes. L'observation du développement de l'UNIL, notamment par les interventions des cadres de l'UNIL dans les médias, et les indications données par ceux qui ambitionnent une carrière universitaire ne nous rassurent pas sur ce point. Et nous relevons avec déception que cette recherche de la « diversité académique » n'occupe aucune place dans le plan stratégique qui nous est proposé.

6. L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, GRANDE ABSENTE

Il est pour le moins surprenant, pour ne pas dire inquiétant, que le terme même d'« intelligence artificielle » soit totalement absent du plan stratégique qui nous est présenté, alors qu'il devrait être au cœur des préoccupations de l'Université. Certes, on évoque à diverses reprises le développement du numérique, comme on l'a fait pour la scolarité obligatoire et post-obligatoire. Mais l'intelligence artificielle est en passe de bouleverser l'enseignement universitaire. Elle est en passe de bouleverser la recherche. Et, plus important encore, elle est en passe de détrôner de nombreuses activités, tout particulièrement celles qu'on forme à l'Université. L'IA ne remplacera pas le couvreur qui pose des panneaux solaires ni le cuisinier dans son restaurant. Mais quel avenir pour les juristes ? Quel avenir pour les journalistes ? Quel avenir pour les enseignants ? Quel avenir pour certaines spécialités médicales ? Le recteur a reconnu que cette absence dans le plan stratégique est une erreur. Soit. Mais pour une Université qui fixe dans ses objectifs, Axe 3, ses liens avec la société, cette absence est inquiétante. Elle interroge sur l'objectif de ces « liens avec la société » : voit-elle ces liens comme l'ambition d'imposer à la société une vision qui est la sienne, ou considère-t-elle qu'elle doit en échange entendre les questionnements que la société lui pose ?

7. CONCLUSION

La majorité de la commission vous recommande « d'adopter » le plan stratégique pluriannuel 2022-2027 de l'Université de Lausanne. Pour notre part, nous ne proposons pas de le refuser, car il contient de nombreux éléments qui méritent notre soutien. Mais en raison des divers points insatisfaisants que nous avons relevés, nous vous proposons de manifester cette insatisfaction par une abstention à l'article 1 et au vote final.

Leysin, 17 août 2023

Le rapporteur de minorité :
(signé) Jacques-André Haury